

# Quelques expériences pêchées dans la "Revue d'études et d'information de la gendarmerie"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **144 (1999)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348737>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Quelques expériences pêchées dans la «Revue d'études et d'information de la gendarmerie»<sup>1</sup>

### Principes

«Maintenir l'ordre, c'est, pour les forces qui en ont la responsabilité, commencer à se prémunir contre leurs propres débordements. La peur est mauvaise conseillère et les théories de Le Bon sur la psychologie des foules s'appliquent à tout le monde. (...) S'il n'est pas aisé de commander un escadron [de gendarmes mobiles] au contact, il n'est pas évident, non plus pour un responsable syndical, de tenir en main ses propres troupes.» (général Eric Boustert)

«Quelles que soient les circonstances, une opération d'ordre public n'est pas une opération militaire. En effet, tout doit être mis en œuvre pour éviter l'affrontement direct, et l'usage de la force n'est, bien souvent, que l'ultime recours utilisé, lorsque la discussion, la négociation, la persuasion et, enfin, l'intimidation n'ont rien donné.» (contrôleur général Jean-Marc Berlioz)

### Renseignement en milieu rural

Dans les campagnes, la dis-création de plus en plus prononcée des relais classiques (maires et agriculteurs) rend difficile pour la gendarmerie le recueil du renseignement. On

peut résider pendant plusieurs mois en zone rurale, sans susciter la moindre curiosité des voisins, ce qui révèle le repli des gens sur leurs propres problèmes, le relâchement des liens de solidarité, la distance prise à l'égard de l'autorité. (préfet Paul Bernard)

### Nouvelles formes de violence urbaine

Depuis le début des années 1990, un grand nombre de démonstrations revendicatives se sont déroulées sans annonce préalable et ont débouché sur des violences graves. Les manifestants, dont certains sont armés, ne recherchent pas le contact physique avec les forces de l'ordre, mais procèdent par harcèlement permanent. Des marins-pêcheurs ont utilisé des fusées lance-amarres contre les forces de l'ordre, soit l'équivalent de véritables armes de guerre. Les forces de l'ordre, qui déploraient de nombreux blessés graves, parlaient de «guérilla urbaine» ou «d'état d'esprit insurrectionnel». Elles ont dû adapter leur technique. Dans les banlieues «dures», les violences sporadiques sur les biens (incendies de super-marchés, de voitures, d'édifices publics) ont nécessité une plus grande présence policière sur le terrain. (contrôleur général Noël Planquelle)

Avec l'intégration européenne, les organisateurs de mouvements revendicatifs ont de moins en moins la possibilité de maîtriser leurs troupes. Plus les actions seront mobiles et diluées dans le terrain, plus les auteurs de troubles, les provocateurs ou les inconscients trouveront l'occasion de les faire dégénérer. (colonel Jean-Louis Drevon)

### Missions de l'équipe légère d'intervention dans l'escadron de gendarmerie mobile

- arrestation de meneurs ou de manifestants très agressifs,
- pénétration dans des locaux occupés par des manifestants et neutralisation,
- dégagement de personnes menacées ou capturées par des manifestants,
- récupération de matériels, de véhicules,
- diversion destinée à faciliter l'engagement de l'unité dans une phase offensive, ou son décrochage,
- vérification d'un renseignement,
- escorte, protection rapprochée de personnes. (gendarme Almonacid)

<sup>1</sup> 3<sup>e</sup> trimestre 1994, N° 174.